

• Michel Fourniret ne veut plus s'expliquer

J.B. (lefigaro.fr) Avec AFP et AP
16/05/2008 | Mise à jour : 14:56 |



«J'ai voulu prendre la parole, j'ai toutes les raisons de le regretter», a lancé Fourniret vendredi matin.
Crédits photo : AFP

Devant le nouveau vœu de silence du tueur en série présumé, les familles des victimes ont déserté les bancs des parties civiles.

Michel Fourniret change de cap. Le tueur en série présumé a en effet affirmé vendredi matin à son procès devant les assises des Ardennes qu'il renonçait à participer aux débats, après des remontrances de l'avocat général sur des insultes qu'il venait de proférer. «J'ai voulu prendre la parole, j'ai toutes les raisons de le regretter, donc je reprends ma parole. Terminé !», a déclaré Fourniret, accusé de sept meurtres aggravés de jeunes filles.

Le nouveau revirement, rapidement suivi d'une suspension d'audience peu avant 10h30, est intervenu alors que l'avocat général Francis Nachbar lui faisait des remontrances sur les insultes proférées contre Me Didier Seban, un avocat des parties civiles. «Ecoutez Monsieur Seban, c'est pas une loque émotive comme moi qui va se laisser impressionner par un petit avocat de merde!», avait crié l'accusé à l'adresse de l'avocat lors de son interrogatoire sur le meurtre en 1989 de Jeanne-Marie Desramault, une étudiante de 21 ans. À plusieurs reprises depuis le début de l'audience vendredi, il avait déjà menacé de rentrer dans sa «coquille».

Protestation «symbolique»

Les avocats de Michel Fourniret ont ensuite confirmé après la reprise de l'audience que leur client refuserait dorénavant de s'exprimer. «Je crois qu'il va rester dans les dispositions d'esprit manifestées tout à l'heure», a dit son avocat, Me Pierre Blocquaux. Au président Gilles Latapie qui

lui demande de modifier sa position pour répondre aux attentes des familles, et de ne pas s'arrêter au milieu du gué, l'accusé lui a répondu: «Je m'arrête au milieu du gué». Accusé par Me Gérard Chemla de jouer avec les parties civiles, il a déclaré: «Libre à chacun d'apprécier à sa manière».

Pour protester contre ce nouveau voeu de silence, les familles des victimes ont déserté temporairement les bancs des parties civiles, à la reprise de l'audience. «On ne quitte pas le procès définitivement», a expliqué Jean-Pierre Laville, père d'Isabelle Laville, tuée en 1987 dans l'Yonne. Jean-Pierre Leroy, père de Fabienne, tuée en 1988 dans la Marne, a précisé qu'il s'agissait d'une protestation «symbolique» décidée «à l'unanimité» par toutes les familles.

Le 7 mai à l'audience, Michel Fourniret, qui réclamait le huis-clos depuis le début de son procès le 27 mars, avait promis devant ses enfants témoignant à la barre qu'il participerait désormais aux débats. Il avait jusqu'ici tenu sa promesse tout en ne faisant aucune révélation, préférant généralement s'en prendre à son épouse et coaccusée Monique Olivier.